



INFORMATIONS ET DÉROULEMENT POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ÉCOLE PRIMAIRE

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'École Saint-Joseph, soyez remerciés de votre confiance.

Nous vous invitons à remplir le dossier de demande de préinscription et à nous le faire parvenir avant :

le 16 janvier 2023, par courrier à l'attention du : **Secrétariat de Madame BÉCOURT**

Vous trouverez dans le dossier ci-joint :

1. **La Fiche n°1** correspondant à la classe demandée **à remplir en MAJUSCULE**.
2. Les projets éducatifs.
3. Le règlement intérieur de l'école.
4. Les tarifs en cours à titre indicatif.

Ces documents sont à garder à la maison.

Joindre au dossier de demande, les pièces suivantes :

- 1 lettre de motivation décrivant la personnalité de l'enfant, le contexte familial et les modalités relatives à votre choix en faveur de l'école Saint-Joseph Don Bosco,
- 2 photos d'identité de l'élève (**dont une collée sur la Fiche n°1**).
- 2 enveloppes libellées à vos nom et adresse, affranchies au tarif en vigueur,
- 1 chèque de 40€ pour les frais de dossier à l'ordre de l'Institution Saint-Joseph (cette somme reste acquise par l'établissement dans tous les cas),
- La photocopie du livret de famille **entier**, certifiée conforme par les parents,
- 1 photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de votre enfant,
- 1 certificat de baptême, si l'enfant est baptisé,
- **Les photocopies par courrier uniquement** des bilans de compétences, selon les écoles : livret périodique ou carnet de suivi des apprentissages) de l'année **2021/2022** (pour les maternelles également). Si l'école de votre enfant n'en délivre pas, vous devez en faire la demande.
Sans bilans le dossier ne sera pas étudié.
- Vous nous ferez parvenir **par courrier uniquement, au fur et à mesure, la photocopie des bilans de compétences de l'année 2022/2023** pour toutes les classes (impératif sauf pour les PS) **nous ne vous les redemanderons pas**. Nous vous remercions de bien préciser le nom et prénom de votre enfant ainsi que la classe demandée. **Ne jamais donner les originaux.**

ATTENTION : **Aucun renseignement ne sera donné par téléphone concernant l'avancée des dossiers, il est donc inutile d'appeler l'Institution ou d'envoyer des mails.**

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Seront traités en priorité les dossiers des classes de **Petite Section, CP et CE1**.

Les inscriptions des autres classes dépendent **d'éventuels départs**, nous vous tiendrons informés des places disponibles **après** la réinscription de nos élèves **courant mars**.

Déroulement de la candidature de votre enfant :

Après étude de votre dossier par le Chef d'Établissement, 3 situations se présentent et vous recevrez soit :

1. Une proposition de rendez vous avec le Chef d'Établissement, **en présence de votre enfant**.
2. Un avis de mise sur liste d'attente. Dans ce cas, continuez de nous envoyer les photocopies des bilans, livrets ou carnets de suivi de votre enfant. Nous reprendrons contact avec vous **seulement si une place se libérait**.
3. Un avis de refus.

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et vous assure de mon dévouement.

Madame BÉCOURT
Chef d'Établissement École

Demande de Préinscription pour l'année scolaire 2023/2024



Cadre réservé au secrétariat Dossier reçu le :

Rendez-vous le : Décision :

Collez la photo récente de votre enfant ici

Fiche n°1

Classe demandée : GS
Pour l'année scolaire 2023/2024

Merci de compléter en majuscule

I) VOTRE ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Département : Pays : Nationalité :

II) RESPONSABLES DE L'ENFANT :

Nom et Prénom du Père :

Nom et Prénom de la Mère :

Adresse des Parents :

Code Postal **et** Ville : Tél Domicile :

N° Portable du Père : N° Portable de la mère :

Adresse mail du père : Adresse mail de la mère :

Profession du Père : Profession de la Mère :

N° Tél professionnel du Père : N° Tél professionnel de la Mère :

Nom et adresse du 2^{ème} parent si différent :

III) Composition de la famille : Enfant vivant au foyer **autre** que le jeune demandant l'inscription

Nom et prénom	Âge	Etablissement fréquenté en 2022/2023	Privé/Public	Niveau de classe

✚ Si vous faites plusieurs demandes de préinscription, merci d'indiquer le niveau de classe demandé pour les autres enfants en cochant la case **correspondante ci-dessous** :

PS :	MS :	GS :	CP :	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
------	------	------	------	-------	-------	-------	-------

✚ Faute de place pour l'ensemble de la fratrie, acceptez-vous que l'école vous propose une inscription pour un seul de vos enfants : OUI NON

✚ Accepteriez-vous une place en cours d'année ? OUI NON

IV) Demandes à l'école Saint Joseph des années précédentes :

: 1^{ère} demande : 2^{ème} demande : 3^{ème} demande

Avez-vous présenté une demande d'inscription dans une autre école privée ? OUI NON

✚ Si oui laquelle :



PROJET ÉDUCATIF

ÉCOLE SAINT-JOSEPH DON BOSCO

- ✚ L'École Catholique Saint-Joseph Don Bosco est un lieu où chaque membre de la communauté éducative : enfant, parents, équipe éducative (enseignants et éducateurs), est invité à vivre la totalité du projet de cette institution.
- ✚ Dans le respect du projet des frères du Sacré Cœur et des salésiens de Don Bosco, l'école se propose d'accompagner chaque enfant dans son évolution personnelle sous le regard bienveillant de l'équipe éducative.
- ✚ L'École Saint-Joseph Don Bosco souhaite établir un partenariat de tous au service de l'enfant.
- ✚ Elle propose des temps d'échange entre les différents membres de la communauté.
- ✚ Il s'agit de faire grandir l'enfant, lui apprendre à vivre ensemble aujourd'hui et pour demain dans le Respect, la Confiance et la Tolérance.
- ✚ L'École Saint-Joseph Don Bosco a pour objectif la réussite individuelle de chaque élève. Elle s'oriente vers la différenciation pédagogique qui répond à la diversité des élèves qu'elle accueille et à la nécessité du travail en équipe. Cette pédagogie prend en compte le vécu, le cheminement, le rythme d'apprentissage, la vie en groupe et la parole de chaque enfant.
- ✚ L'école est un lieu d'enrichissement spirituel et biblique. La catéchèse biblique et symbolique est centrée sur la découverte et l'appropriation de la Parole de Dieu à travers les récits de la Bible. Elle permet un questionnement, un regard critique, elle apprend à regarder vers soi et vers les autres, pour découvrir l'image de Dieu.
- ✚ Ce projet d'éducation est ouvert à tous ceux qui acceptent les orientations évangéliques de l'établissement.

Virginie BÉCOURT
Chef d'Établissement

L'Équipe éducative

Le Projet Éducatif Pastoral Salésien aujourd'hui

Continuer aujourd'hui à se référer à Don Bosco, c'est consentir à regarder les jeunes à sa manière et pratiquer ensemble, avec tous les partenaires de la communauté éducative, une démarche s'inspirant de son intuition.

Un regard salésien sur les jeunes

Un regard de confiance

Éduquer à la suite de Don Bosco, c'est d'abord « croire » en ce jeune que nous rencontrons. « Je crois en toi, j'ai confiance en tes possibilités, je me fie à toi... »

Aussi l'éducateur salésien saura-t-il constamment souligner les réussites du jeune et, en cas d'échec, stimuler ses capacités à le dépasser. Faire confiance aux jeunes c'est aller à la découverte de leurs richesses en refusant les idées toutes faites à leur sujet.

Un regard d'espérance

« Le salésien ne gémit jamais sur son temps » aimait à dire Don Bosco. On ne peut aider les jeunes à bâtir des projets, si on ne leur présente que les côtés négatifs des choses. Pour progresser, le jeune a besoin de mémoriser des réussites.

Espérer avec le jeune c'est s'associer avec lui pour qu'aujourd'hui soit mieux qu'hier et demain mieux qu'aujourd'hui.



Un regard d'affection

Éduquer à la suite de Don Bosco, c'est « aimer » les jeunes, c'est-à-dire, tout à la fois, les accueillir comme ils sont et désirer que leur personnalité grandisse par un incessant dépassement d'eux-mêmes, dans un profond respect de chacun d'entre eux. Une affection authentique n'enferme pas le jeune dans les souhaits et les projets de l'adulte, mais rend chacun plus autonome et responsable.

La communauté éducative salésienne

Il faut toute une équipe pour mettre en œuvre la pédagogie de Don Bosco dans toutes ses dimensions. En effet, personne ne peut suffire seul à réaliser cette tâche complexe et délicate : c'est pourquoi celle-ci est confiée à une communauté éducative.

Vivre et travailler dans une maison salésienne, c'est s'inscrire dans une œuvre où chacun a sa place : le jeune, sa famille, le chef d'établissement et son équipe de direction, les enseignants, les éducateurs, l'animateur en pastoral, le personnel administratif et de services, les administratifs, le prêtre, la communauté religieuse et les bénévoles.

La communauté éducative est invitée à prendre la qualité des relations fait conscience qui

Un critère de qualité en quatre points

En référence à l'aldocco, la première œuvre fondée par Don Bosco, toute œuvre salésienne est appelée à être une « maison » qui accueille, qui évangélise, une « école » qui prépare à la vie, et une « cour » de récréation pour se rencontrer, en amis, dans la joie. C'est pour toutes nos maisons un critère essentiel et pour toutes nos maisons une œuvre éducative pastorale qui nous caractérise. Ces quatre dimensions sont l'armature de notre œuvre éducative. Elles nous permettent de nous inscrire dans le monde et la croissance humaine des jeunes. Ces critères sont la réponse aux besoins des jeunes d'aujourd'hui :

- dans un monde d'exclusion, besoin de se sentir accueilli (maison),
 - dans un monde interculturel et interreligieux, besoin de trouver le sens de sa vie (paroisse),
 - dans un monde en mutation rapide, besoin de se former pour demain (école),
 - dans un monde d'individualisme, besoin de convivialité (cour).
- En incluant ces dimensions dans le Projet éducatif pastoral de chaque maison, nous disons notre souhait de prendre en compte le jeune dans toutes ses dimensions et de le considérer comme une personne à part entière.

Notre démarche éducative, pédagogique, pastorale

La religion

La proposition des valeurs évangéliques peut contribuer réellement à une vie sociale équilibrée. Ainsi il nous est possible et même indiqué de ne pas négliger ce qui peut constituer un élément de référence et de motivation dans le monde d'aujourd'hui en tenant compte du contexte interculturel, interreligieux.

L'affection

« Sans affection pas de confiance : sans confiance pas d'éducation » disait Don Bosco. L'éducateur manifeste au jeune une affection ajustée car il sait combien les jeunes qui ne reçoivent aucun signe en ce sens se sentent dévalorisés.

La raison

Il s'agit pour tous, jeunes et adultes, d'agir avec intelligence, de pratiquer un sain réalisme, de développer le bon sens, de négocier, de prendre des risques réfléchis, sans exclure une pointe d'humour, surtout aux moments où s'installe de la tension dans les relations.

François de Sales, l'apôtre de la douceur

Humilité, douceur et joie caractérisent l'Amour de Dieu, il veut ouvrir l'esprit de Saint François de Sales qui a été choisi par Don Bosco comme saint patron. D'où l'emploi de l'adjectif « salésiennes » pour qualifier son œuvre, sa pédagogie et sa spiritualité.

Figure marquante de son époque, Saint François de Sales (1567-1622) sait de louange et la mission de service, deux aspects incontournables de toute vie chrétienne.

Par ses traités spirituels renommés comme, par exemple : « L'introduction à la Vie dévote » et le « Traité de l'Amour ».





RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH DON BOSCO

Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint-Joseph DON BOSCO ne peut se réaliser pleinement que dans une atmosphère de bonheur, de respect, de rigueur et de confiance.

Vivre en société nécessite qu'ensemble, parents et éducateurs, nous posions des limites et des exigences.

Etre inscrit à l'école Saint-Joseph DON BOSCO, c'est accepter et respecter l'ensemble des règles de vie de notre communauté.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Entrée des parents dans l'établissement :

Pour rentrer dans l'école, **vous devez et ce pour toute l'année scolaire, être muni d'un badge que nous vous fournissons et que vous devez porter visiblement, y compris pour l'accueil du matin des enfants dans les classes de PS et MS.**

Attention aucun adulte ne sera autorisé à entrer à l'école sans badge. Les nourrices doivent également porter ce badge.

En cas d'oubli, vous devrez aller à l'accueil demander un badge « visiteur ».

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, même tenus dans les bras.

Espaces Vélos/Trottinettes

Les élèves peuvent garer leur trottinette dans les espaces prévus à cet effet situé à gauche de l'entrée du 31 rue de Nanterre. Il est interdit de monter et de rouler sur sa trottinette ou son vélo dans l'enceinte de l'établissement.

HORAIRES DES COURS
LUNDI/MARDI JEUDI/VENDREDI
de 8h30 à 11h45 et de 13h25 à 16h30

HORAIRES DE L'ETUDE ET DE LA GARDERIE
de 16h30 à 18h

HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS
de 8h à 18h

• ENTRÉES ET SORTIES DES CLASSES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES :

À partir de 8 heures et jusqu'à 8h30 :

- **PS** : Accueil dans la classe
- **MS** : Accueil dans la classe
- **GS et CP** : Accueil dans la cour jardin (cour devant l'école) **SANS LES PARENTS**
- **CE1, CE2, CM1 et CM2** : Accueil dans la grande cour **MERCI**
- En cas de retard, vous devez emmener vos enfants à l'accueil de l'Institution au 1 rue du Bac.

Sans les frères et sœurs
Merci

Les élèves montent en classe à 8h30

A 11h45 :

Tous les élèves externes sortent au portail du 31 rue de Nanterre.

DE 13h15 à 13h25 : Entrée 31 rue de Nanterre pour tous les élèves.

Si ce portail est fermé, les élèves doivent entrer par l'accueil de l'Institution au 1 rue du Bac.

Les externes des classes maternelles MS, GS et CP sont accueillis dans la cour jardin.

Les externes des classes de CE1 au CM2 sont accueillis dans la grande cour.

A 16h30 : Par souci de sécurité et de visibilité, merci de ne pas faire goûter les enfants dans la cour de récréation. **Interdiction de passer par le portail pompier, cet accès est réservé aux enseignantes.**

Les élèves des classes Maternelles et de CP attendent dans la cour jardin.

Les élèves des classes du CE1 et CE2 sortent au portail du 31 rue de Nanterre.

Les élèves des classes du CM1 et CM2 sortent au 1 rue du Bac.

Attention : Fermeture du portail à 16h40. Les parents en retard devront passer par 1 rue du Bac

Par mesure de sécurité, les parents ne pouvant venir récupérer leur enfant à la sortie des cours devront mentionner, par écrit à l'enseignante, le nom de la personne désignée et lui demander de se présenter à l'accueil pour retirer un badge visiteur.

Après 16h40 : Les enfants dont les parents sont en retard sont dirigés **systématiquement** :

- à l'étude jusqu'à 17h55 pour les élèves du CP au CM2,
- à la garderie pour les maternelles.

Ce service sera facturé. Voir le règlement de la garderie et l'étude.

- **RETARDS APRÈS 18h**

Rappel du règlement financier : Tout retard au-delà de 15 minutes sera facturé une heure par enfant.

DISCIPLINE DANS L'ÉTABLISSEMENT : École, centre de loisirs et péri-éducatif
--

- **COMPORTEMENT**

Tous les élèves doivent adopter un **comportement respectueux** et **correct** qui exclut toute violence, toute vulgarité, toute brutalité de geste et toute grossièreté de langage.

Le manque de respect envers les adultes et les autres élèves ne sera toléré en aucun cas.

Par respect pour le personnel de ménage, chacun veillera à la propreté des classes, de la cour et des toilettes. Il y a des poubelles pour les papiers et autres déchets. Les inscriptions sur les murs ou sur le mobilier seront sanctionnées.

- **ABSENCES et COMMUNICATIONS**

- Seules les **absences imprévues** doivent être signalées le jour même **avant 8h45** uniquement **par mail**, en précisant, si possible, la durée de l'absence à : secretariatecole@stjo-asnieres.fr
- Au retour de votre enfant, il est **impératif** de remplir **le coupon d'absence** du cahier de liaison ou de correspondance.
- Tout changement dans l'organisation de la journée de votre enfant doit être signalé uniquement dans son cahier de liaison.



Les absences pour vacances et week-end anticipés ou prolongés sur le temps scolaire ne sont pas autorisées car elles sont préjudiciables pour les enfants et pour le bon fonctionnement de la classe. Les enseignantes ne donneront pas le travail à rattraper.

LES MODIFICATIONS/CHANGEMENTS D'ORGANISATION/ABSENCES EXCEPTIONNELLES
--

- ❖ Les absences pour l'étude et la garderie sont à signaler par mail **uniquement** à cette adresse : etudegarderie@stjo-asnieres.fr
- ❖ Les absences pour le centre de loisirs sont à signaler par mail **uniquement** à : centredeloisir@stjo-asnieres.fr
- ❖ Une demande de changement longue durée en cours d'année pour : cantine, étude, garderie et centre de loisirs est à adresser à Mme CLOIX-NOZERAN par mail à : compta@stjo-asnieres.fr une fois la demande validée, il est impératif d'en informer l'enseignante de votre enfant via le cahier de liaison.
- ❖ Dans le cas d'un changement occasionnel dans l'organisation des élèves inscrits à la cantine, **il est impératif de le notifier à l'enseignante via le cahier de liaison. Pas de mail.**

RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

En dehors de toute prise en charge médicale validée par un PAI TSL (RDV d'orthophoniste, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute...) et afin de ne pas déranger la classe, un enfant qui doit pour des raisons personnelles se rendre à un rendez-vous de médecin, dentiste, passeport, pièce d'identité ne peut quitter la classe ou y revenir en cours de matinée ou d'après-midi. Il devra alors s'absenter la matinée entière ou l'après-midi entier.

- . Un certificat médical est exigé **pour les cas de maladie contagieuse.**
- . Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments à l'école sauf en cas de PAI.
- . Les dispenses de sport doivent être signalées par écrit et motivées par un certificat médical.

- ☒ **RETARDS LE MATIN**

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Même excusé, un retard est toujours un désordre...

Les enfants en retard arrivent **à l'accueil au 1 rue du Bac** et attendent l'éducateur qui viendra les chercher.

Mme BÉCOURT se réserve le droit de convoquer les parents dont les enfants arrivent en retard régulièrement.

✘ RENDEZ-VOUS

Le Chef d'Établissement reçoit les parents de l'école, uniquement sur rendez-vous. Les rendez vous sont à prendre auprès de Mme Lila AOURIR CASTAN au 01.47.93.26.43 ou par mail : secretariatecole@stjo-asnieres.fr, nous privilégions cette formule.

Les enseignantes vous reçoivent sur rendez-vous demandés par le biais du cahier de correspondance ou de liaison.

✘ CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

ÉLÈVE :

Les enfants qui circulent dans les couloirs (toilettes, récréation, ateliers, catéchèse, sortie...) le font dans le calme et le silence.

PARENTS :

Vous êtes autorisés à accompagner votre enfant dans sa classe de **Petite Section** et de **Moyenne Section de Maternelle**, pour autant il n'est pas permis d'entrer dans les autres classes ou de circuler dans l'établissement sans autorisation.

- Les élèves et les adultes doivent avoir le souci de garder leur école agréable.

✘ CANTINE

La demi-pension et l'étude ne sont pas des droits. **L'élève qui ne respectera pas les règles de bonne conduite dans ces services, pourra s'en voir refuser l'accès.**

✘ RÉCRÉATIONS

Pendant les récréations, tous les élèves doivent quitter les bâtiments et se rendre sur la cour. Aucun élève ne reste sans surveillance d'un adulte, dans une classe ou dans le hall.

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement :

Ballons de football, les cartes à collectionner, chewing-gum, sucettes, bonbons, boissons, cannettes, objets de valeur, les boucles d'oreilles pendantes, jeux électroniques, montres et bracelets connectés, téléphones portables, toutes les balles en plastiques durs, balles de tennis ou balles rebondissantes.

Pour la récréation interclasses de l'après-midi seulement les balles en mousse sont autorisées.

Pas de billes pour les classes de PS, MS, GS et CP.

Pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, seules les billes de taille classique sont autorisées, pas de calot, de bille forme...

Tout nouveau jeu doit être soumis à l'agrément de l'enseignante de la classe et validé par le chef d'Établissement.

✘ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue propre et correcte est exigée. Maquillage et vernis à ongles sont interdits.

Tous les manteaux, blousons, lainages et accessoires....doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les cheveux longs doivent être attachés.

La tenue de sport est exigée pour les cours d'Éducation Physique et Sportive.

La perte des objets de valeur, type boucles d'oreilles, est de la responsabilité des parents.

L'école n'est pas responsable des vêtements perdus.

Attention : Tous les vêtements laissés dans la cour et non repris seront donnés à une œuvre caritative.

Les vêtements perdus peuvent être retrouvés dans les grands tiroirs du hall.

V.BÉCOURT

Chef d'Établissement



A TITRE INDICATIF

Ecole

A conserver par la famille

TARIFS ANNUELS 2022/2023

CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G
QUOTIENT FAMILIAL : Voir calcul en Annexe 1	Plus de 19 822 €	15 538 € à 19 822 €	12 598 € à 15 537 €	9 535 € à 12 597 €	7 273 € à 9 534 €	4 956 € à 7 272 €	Moins de 4 956 €
FRAIS ANNUELS :							
Contribution familiale	1 958,40 €	1 792,80 €	1 602,00 €	1 400,40 €	1 184,40 €	968,40 €	766,80 €
Frais forfaitaires	69 €	69 €	69 €	69 €	69 €	69 €	69 €
Sport	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
Anglais de MS à CM2	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €	106 €
Avance voyage/activité (sauf P.S. 27€)	199,50 €	199,50 €	199,50 €	199,50 €	199,50 €	199,50 €	199,50 €
Total	2 417,90 €	2 252,30 €	2 061,50 €	1 859,90 €	1 643,90 €	1 427,90 €	1 226,30 €
SOIT PAR TRIMESTRE : (3 trimestres sont facturés : 30/09, 31/12, 31/03)	805,97 €	750,77 €	687,17 €	619,97 €	547,97 €	475,97 €	408,77 €

Tout trimestre commencé est dû

Il est nécessaire d'ajouter les frais annuels suivants :

- APEL : cotisation facultative de 20 € par famille.

• Demi-pension	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Nb jours	37	73	108	143	174
Forfaits annuels	292,30 €	576,70 €	853,20 €	1 129,70 €	1 374,60 €
SOIT PAR TRIMESTRE	97,43 €	192,23 €	284,40 €	376,57 €	458,20 €

Les ajustements des jours de cantine sont acceptés jusqu'au 23 septembre 2022. Au-delà, il ne sera plus possible de baisser le forfait pour le reste de l'année.

Le coût du repas occasionnel est de 8,90 €

L'Association se réserve le droit de modifier le nombre de jours en fonction du calendrier de l'éducation nationale.

Régime alimentaire (P.A.I.): au cas où votre enfant bénéficie d'un régime alimentaire particulier, il vous appartient de vous rapprocher du Chef d'Établissement afin d'établir un protocole.

• Etude/Garderie	1 jour/ semaine	2 jours/ semaine	3 jours/ semaine	4 jours/ semaine
Forfaits annuels	324,00 €	507,00 €	717,00 €	915,00 €
SOIT PAR TRIMESTRE	108,00 €	169,00 €	239,00 €	305,00 €

Le forfait étude/garderie est modifiable en cours d'année par trimestre.

L'élève peut rester occasionnellement à la garderie au tarif de 11,50 € par jour.

Tout retard d'un quart d'heure, entrainera la facturation de 11€50.

• Centre de Loisirs	Forfait Demi-journée	Forfait Journée
Forfaits annuels	774,00 €	1 134,00 €
(Hors coût repas du midi)		
SOIT PAR TRIMESTRE	258,00 €	378,00 €

L'élève peut rester occasionnellement au centre de loisirs au tarif de 25,00 € par ½ journée et 35,00 € par journée complète. (ce tarif n'inclut pas le coût du repas)

Pour tout changement concernant la facturation, merci d'en informer la comptabilité à l'adresse mail : compta2@stjo-asnieres.fr



Simulation de calcul du quotient

Ne renvoyez pas ce tableau, il vous aidera à calculer vos frais de scolarité.

<p><u>REVENU ANNUEL DU FOYER ANNEE 2021</u></p> <p>attention Nous ne prenons pas en compte les 10% de déduction ou les frais réels.</p>	
<p>Total des salaires et assimilés du père :</p>	<p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p>
<p>Total des salaires et assimilés de la mère :</p>	<p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p>
<p>Pension alimentaire (joindre les justificatifs – uniquement allocations de base et complément familiale) :</p>	<p>.....€</p> <p style="text-align: center;">+</p>
<p>Allocations familiales :</p>	<p>.....€</p>
<p>Autres revenus (salariaux, mobiliers, fonciers) joindre l'avis d'impôt 2022 sur les revenus de l'année 2021 : (en cas de concubinage, noter tous les revenus du foyer)</p>	<p>.....€</p> <p style="text-align: center;">=</p>
<p>Total :</p>	<p>.....€</p>
<p style="text-align: center;">Nombre de parts :</p> <p>2 parts sont prises en compte, même s'il n'y a qu'un parent au foyer. Une part supplémentaire est ajoutée pour <u>chaque enfant à charge</u></p>	<p style="text-align: center;">..... parts</p>
<p>Quotient familial = $\frac{\text{Revenu annuel du foyer}}{\text{Nombre de parts}}$ =</p>	<p>.....€</p>

Reportez vous à la circulaire « Tarifs annuels 2022/2023 école » pour trouver votre catégorie.

Gardez ce document